



## DÉLIBÉRATION

*Prise par l'Ordre des Avocats du  
Parlement de Toulouse.*

Le samedi 17 mai 1788 ,  
quatre Avocats ayant avec  
eux leur bâtonnier , se  
sont rendus à l'hôtel de  
M. le Premier Président ,  
pour lui faire part du dé-  
libéré que l'ordre venoit de  
prendre ; ils le lui ont ren-  
du en ces termes :

MONSIEUR,

» L'ordre des Avocats , tou-  
» jours inséparablement uni  
» au corps de la magistra-

A



» ture , & toujours plus pé-  
» nétré du courage & du pa-  
» triotisme , avec lesquels  
» votre compagnie soutient  
» les priviléges de la provin-  
» ce , les droits de la Nation ,  
» & les vrais intérêts du Roi ;  
» a arrêté unanimement ,  
» qu'aucun de ses membres ,  
» n'acceptera jamais , ni place ,  
» ni office dans aucun des  
» Tribunaux qu'on se propose  
» d'établir ; et que tout Avo-  
» cat qui auroit le malheur  
» de s'oublier au point de  
» prendre de pareilles places ,  
» ou de se revêtir des dé-  
» pouilles des magistrats re-  
» connus par la loi , doit re-  
» noncer á tout espoir de  
» rentrer dans l'ordre , dans  
» des temps de restauration ,  
» comme ayant rompu tous les

» liens qui l'attachoient à une  
» association , dont l'essence  
» consiste dans les sentimens  
» de délicatesse et d'honneur.

» Il a été délibéré encore  
» de continuer la commission,  
» pour aviser à tous les au-  
» très moyens, que l'exigence  
» des cas pourroit rendre né-  
» cessaire.

» Voilà , monsieur , et le  
» témoignage de chacun de  
» nous en particulier , et le  
» délibéré de l'ordre réuni. Il a  
» fallu tout l'empire des cir-  
» constances , pour priver nos  
» confreres de la satisfaction  
» de venir tous , vous porter  
» une résolution qui ne s'effa-  
» cera jamais. C'est dans nos  
» cœurs que nos délibérations

» sont écrites : c'est , sans  
 » doute , parce qu'elles s'y  
 » sont toujours conservées ,  
 » que notre constitution par-  
 » ticulière n'a jamais eu de  
 » registre. C'est aussi dans  
 » vos cœurs , que nous dé-  
 » posons celle que nous ve-  
 » nons de prendre ; elle sera  
 » le garant de nos sentimens  
 » & de notre conduite ».

Nota. Cette Délibération a été envoyée  
 à tous les Membres absens.